

# Vie étudiante

## 72 – 76

Les services de la scolarité des sites de Mulhouse et Strasbourg accueillent et informent les étudiants et les accompagnent dans leurs démarches administratives (diplômes, organisation des études, conventions de stage, bourses et Sécurité sociale...).

### Statuts et droits d'inscription

Pour bénéficier du statut d'étudiant, il convient de s'acquitter des droits de scolarité selon les tarifs en vigueur.

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivants (hors contribution à la vie étudiante et de campus) :

— Tarif plein : 850 €

— Tarif réduit : (selon le niveau de bourse CROUS) :

- Éch. 0 bis — 1 : 500 €
- Éch. 2 — 3 : 450 €
- Éch. 4 — 5 : 400 €
- Éch. 6 — 7 : 350 €

Les tarifs ci-dessus sont perçus lors de l'inscription et restent acquis à l'établissement public. Ils ne sont susceptibles d'être remboursés, intégralement ou partiellement, sur demande écrite, que dans le cas où une notification de bourse viendrait remettre en cause le tarif perçu.

En cas de défaut de paiement, la non-admission aux évaluations ou diplômes peut être prononcée, après mise en demeure adressée à l'étudiant.

### Sécurité sociale

Le régime de Sécurité sociale des étudiants est supprimé au 31 août 2019. Pour mettre en place une prise en charge de la CPAM :

- **créer son espace personnel Ameli** (via le site Internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), ou l'application)
- mettre à jour ses informations avec RIB et médecin traitant.

Les étudiants qui n'étaient pas inscrits en études supérieures sur l'année 2018-19 restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale.

Les étudiants étrangers non-inscrits en études supérieures en 2018-19 devront se pré-affilier sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr).

Les étudiants déjà inscrits en études supérieures en 2018-19 et précédemment affiliés à une caisse étudiante de Sécurité sociale sont automatiquement transférés au régime général de la CPAM (lieu de résidence).

Les étudiants ayant une activité salariée (dès la 1<sup>re</sup> heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère d'activité professionnelle. Les démarches doivent être faites auprès de la CPAM du lieu de résidence.

## CVEC

### **Contribution à la vie étudiante et de campus**

La CVEC offre des services qui bénéficient à tous, elle inclut notamment la carte culture, l'accès aux services de médecine préventive (SUMPS) et aux services universitaires d'activités physiques et sportives (SUAPS).

Son montant est de 91 €. Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement.

Tous les étudiants y compris les boursiers doivent se connecter auprès du CROUS :

[messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr), afin d'obtenir soit une attestation de paiement, soit une attestation d'exonération. Sur cette attestation figure un numéro qui pourra vous être réclamé.

C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à la HEAR. L'attestation justificative de paiement ou d'exonération devra être présentée lors de l'inscription, faute de quoi vous ne pourrez pas être inscrit à la HEAR.

## Assurance et responsabilité

L'étudiant doit obligatoirement fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance responsabilité civile et dommage aux biens qui couvre les dommages éventuels causés au matériel emprunté à la HEAR. L'attestation d'assurance à fournir devra indiquer un montant de garantie

supérieur ou égal à 5 000 € TTC.

À défaut, le prêt de matériel et la participation à certaines activités lui seront refusés. L'étudiant est seul responsable de la perte de ses biens personnels à l'intérieur de l'établissement.

## Bourses

La demande de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux se fait sur le site Internet du CROUS, [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr). Si la demande n'est pas faite avant le 31 octobre, le versement des mensualités de bourse ne sera pas rétroactif. Les bourses spécifiques (ERASMUS+, Boussole, etc.) peuvent être sollicitées dans le cadre des échanges internationaux (cf. guide de l'étudiant Mobilité internationale).

Les étudiants non boursiers rencontrant des difficultés financières importantes ont plusieurs possibilités :

- Solliciter une exonération partielle de leurs frais d'inscription à la HEAR en déposant un dossier avant le 7 octobre de l'année scolaire.

- Solliciter la bourse FNAUAC, bourse du Ministère de la Culture qui concerne en priorité les étudiants de plus de 28 ans en reprise d'études, en indépendance financière avérée ou en rupture familiale. Elle est ouverte aux étudiants de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne, d'un état faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Deux campagnes de FNAUAC sont organisées durant l'année universitaire, une au cours du premier semestre (dépôt du dossier mi-septembre) et une autre au cours du second semestre (dépôt du dossier en janvier). Une seule demande est autorisée par année scolaire.

## CROUS

Les étudiants peuvent bénéficier des services du CROUS pour le logement, la restauration (accès au Restaurant Universitaire), le service médical, l'emploi et les aides sociales.

Maison de l'étudiant à Mulhouse

1 rue Alfred Werner

T. +33 (0)3 89 33 64 64

[www.crous-strasbourg.fr/service/pole-accueil-etudiant-mulhouse](http://www.crous-strasbourg.fr/service/pole-accueil-etudiant-mulhouse)

CROUS à Strasbourg

1 quai du Maire Dietrich

T. +33 (0)3 88 21 28 00

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

## Service social

Les assistantes sociales reçoivent en entretien individuel les étudiants confrontés à des difficultés personnelles.

Maison de l'éту. et campus de la Fonderie à Mulhouse

Mme Marcot

T. +33 (0)3 89 33 66 04

✉ [assistantsocialmulhouse@crous-strasbourg.fr](mailto:assistantsocialmulhouse@crous-strasbourg.fr)

CROUS à Strasbourg

Isabelle Cirodde

T. +33 (0)3 88 21 28 44

✉ [isabelle.cirodde@crous-strasbourg.fr](mailto:isabelle.cirodde@crous-strasbourg.fr)

## Carte culture

Il n'y a plus de carte physique. C'est le sticker de validité du Pass campus (2019-2020) qui permet aux étudiants de bénéficier des tarifs Carte culture auprès des partenaires culturels du dispositif.

Elle offre de nombreux avantages tarifaires pour les spectacles, cinémas et musées.

[www.carte-culture.org](http://www.carte-culture.org)

## SUAPS

L'inscription au SUAPS se fait sur le site Internet :

À Mulhouse : [www.uha.fr/la-vie-universitaire/sport/informations-pratiques](http://www.uha.fr/la-vie-universitaire/sport/informations-pratiques)

À Strasbourg : [sport.unistra.fr](http://sport.unistra.fr)

Il permet l'accès à la pratique de cinquante activités physiques sur le campus universitaire.

## Services

### **Mulhouse**

#### Photocopies

Une imprimante laser couleur peut-être mise à la disposition des étudiants. Renseignements auprès du service Scolarité.

#### Vestiaires

Des casiers-vestiaires sont mis à disposition des étudiants. Ces casiers doivent être équipés d'un cadenas personnel et être identifiés nominativement.

#### Cafétéria

La cafétéria propose des distributeurs de bois-

sons, un réfrigérateur, un four à micro-ondes.

Le réfrigérateur sera vidé intégralement chaque vendredi soir. Il est demandé de ne pas déplacer les distributeurs.

### **Strasbourg**

#### Photocopies

Deux photocopieurs (à la médiathèque et à l'Annexe) sont accessibles aux étudiants grâce à une carte de photocopie à acheter auprès du service Finances et Commande publique.

Tarifs : 250 unités = 10,50 € ; 500 unités = 20,50 €.

**Bar**

La Mine, dans le bâtiment annexe, est accessible à tous en semaine. Des distributeurs de boissons

sont mis à disposition dans le Patio en face de l'auditorium (bâtiment principal).

## Pass Campus

Le Pass campus est une carte qui vous servira pour vous identifier, mais aussi pour bénéficier d'un large éventail de services présentés ci-dessous.

Muni d'une solution de paiement sécurisée et 100 % connectée nommée Izly, le Pass campus intègre le paiement sans contact et permet un rechargement en ligne de votre compte depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

**Restauration**

Après activation de votre compte Izly, le Pass campus vous donne accès à tous les restaurants universitaires et les cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Vous bénéficiez automatiquement du tarif adapté à votre statut et payez directement avec votre Pass campus.

**Médiathèques/bibliothèques**

Le Pass campus est le support pour l'inscription à la médiathèque de la HEAR et dans les bibliothèques des services communs de documentation des universités de Haute-Alsace et de Strasbourg et la Bibliothèque nationale universitaire (BNU) de Strasbourg. Il est exigé pour toute transaction de prêt d'ouvrages et de documents.

Avant votre premier emprunt, pensez à faire valider votre compte lecteur en passant à l'accueil de la bibliothèque. À cette occasion, une information sur les conditions de prêt, les horaires d'ouverture et les services offerts en bibliothèque vous sera délivrée.

**Impression et copie**

Le Pass campus vous donne accès à plus de 50 copieurs multifonctions et imprimantes sur les différents campus de l'Université de Strasbourg et sur le campus Fonderie à l'Université de Haute-Alsace. Ils vous permettent de photocopier, scanner ou imprimer vos documents. La généralisation de cette fonctionnalité aux copieurs de la HEAR est en cours d'étude.

**Transport**

Le Pass campus vous permet d'emprunter les bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise après activation des droits de transport par la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS).

**Sport**

Les services des sports des universités d'Alsace proposent une grande variété de pratiques sportives sous forme de cours, stages et sorties. Une contribution à la pratique sportive vous est demandée en début d'année universitaire. Un autocollant avec la mention « sport » faisant office de justificatif est alors apposé à votre Pass campus.

**Laveries**

Le Pass campus permet d'accéder aux laveries des cités universitaires. Le paiement peut s'effectuer par l'intermédiaire de la solution de paiement Izly intégrée.

## Associations étudiantes

**Mulhouse**

L'association Lalala est née du désir de favoriser davantage de liens entre les étudiants et l'école, mais aussi avec les étudiants entre eux. Très impliquée dans la vie de l'école, notamment lors des soirées Tranches de Quai, elle est une ressource indispensable aux étudiants. Lalala tient également le magasin permettant aux étudiants de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de matériel. L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ [lalala.mulhouse@hear.fr](mailto:lalala.mulhouse@hear.fr)

**Strasbourg**

Lieu de rencontre interannées/options et de bonne humeur, la Mine est une association créée par et pour les étudiants. En parallèle à l'organisation régulière de rendez-vous conviviaux, l'association peut apporter un soutien financier ou matériel à des projets collectifs ou individuels. Tous les étudiants sont invités à y adhérer et à s'y investir. L'adhésion, non obligatoire, à La Mine s'élève à 6 € pour l'année.

Contact : ✉ [lamine.strasbourg@hear.fr](mailto:lamine.strasbourg@hear.fr)

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association Lalala et La Mine, les étudiants adhérents peuvent bénéficier des avantages des deux associations lors de leurs déplacements à Mulhouse ou à Strasbourg.

## La Pioche – récupérathèque

### **Strasbourg**

Installée depuis février 2017, l'association la Pioche est un lieu de récupération et de réemploi des matériaux, ouvert à tous les étudiants. Dans un souci de développement durable et de minimisation de son impact sur l'environnement, la Pioche a pour but de récupérer toutes sortes de matière première (bois, verre, métal, textile, papier) et de développer le réemploi de ces matériaux.

L'association a développé un système d'économie circulaire en créant une monnaie virtuelle (la pépîte) qui permet d'acheter des matériaux, dont le prix est fixé selon son état, son poids et sa valeur sur le marché. Pour chaque adhésion (au prix de 5 €), le nouveau membre reçoit 10 pépîtes.

**Permanences :** Mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h & jeudi de 17h à 18h

## Délégués étudiants

Ils sont élus, en début d'année, au sein des options de chaque site. L'ensemble des délégués compose la commission de la vie étudiante qui se réunit trois fois par an. (cf. page 12) Au sein de cette commission, 3 représentants sont désignés pour assister aux conseils pédagogiques de site.

### **Mulhouse : 7 étudiants**

2 étudiants représentants de l'année 1 ; 1 étudiant représentant des années 2 et 3 Art ; 1 étudiant représentant des années 4 et 5 Art ; 1 étudiant représentant des années 2 et 3 Design ; 1 étudiant représentant des années 2 et 3 Design textile ; 1 étudiant représentant des années 4 et 5 Design et Design textile.

### **Strasbourg : 15 étudiants**

2 étudiants représentants de l'année 1 ; 1 étudiant représentant des années 2 et 3 Art ; 1 étudiant représentant les années 2 et 3 Art-Objet ; 1 étudiant représentant des années 2 et 3 Scénographie ; 1 étudiant représentant des années 4 et 5 Art ; 1 étudiant représentant des années 4 et 5 Art-Objet ; 1 étudiant représentant les années 4 et 5 Scénographie ; 1 étudiant représentant l'année 2 Communication ; 1 étudiant représentant de l'année 3 Communication graphique ; 1 étudiant représentant de l'année 3 Didactique visuelle ; 1 étudiant représentant de l'année 3 Illustration ; 1 étudiant représentant des années 4 et 5 Communication graphique ; 1 étudiant représentant des années 4 et 5 Didactique visuelle ; 1 étudiant représentant des années 4 à 5 Illustration. Les délégués contribuent à diffuser l'information,

notamment les nouveautés et les changements éventuels, à l'ensemble des étudiants, en parallèle aux informations dispensées par les enseignants et par la direction. Ils communiquent avec leurs pairs par voie de mail ou d'affichage. Ils font également part des questions, des avis et des requêtes diverses auprès des personnes et des instances de la HEAR (coordinateurs d'options, conseil pédagogique de site, commission de la vie étudiante, direction).

Élections des délégués des étudiants au sein du Conseil d'administration de la Haute école des arts du Rhin.

Les représentants des étudiants au sein du conseil d'administration sont désignés par une élection spécifique, dont la date sera communiquée en début d'année par voie d'affichage et email.

Cette élection donne aux étudiants la possibilité de prendre part de façon active à la vie de l'établissement, notamment sur les orientations générales de la politique de la HEAR, l'organisation de l'établissement, son règlement des études et l'organisation de la scolarité, le budget, la création/modification de postes, les contrats...

Prenez part à la vie de votre école, soit en votant pour vos représentants, soit en candidatant !

**Renseignements :** ✉ [scolarite.mulhouse@hear.fr](mailto:scolarite.mulhouse@hear.fr) et ✉ [scolarite.strasbourg@hear.fr](mailto:scolarite.strasbourg@hear.fr)